

Echelon salariale:	P5
Fait rapport au:	Secrétaire Exécutif
Durée du contrat:	Quatre (4) ans renouvelables deux fois
Lieu de travail:	Mombasa, République du Kenya.

2.1. Objectif de l'emploi

Sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif, il est en charge de l'initiation, de la formulation, le développement et la mise en œuvre des programmes et projets relatifs au Développement et Gestion des Infrastructures dans la région du Corridor Nord.

2.2. Tâches et Responsabilités

Sous la supervision directe du Secrétaire Exécutif, le Directeur de Programme Développement et Gestion des Infrastructures exerce les fonctions suivantes:

- a) Elaborer le plan de travail et un budget annuels ainsi qu'une stratégie optimale et, après leur approbation, assurer la mise en œuvre et le suivi.
- b) Conseiller sur des questions relatives à la politique et au développement des infrastructures de transport, en collaboration avec d'autres programmes pertinents.
- c) Etablir la capacité et le niveau d'utilisation des infrastructures existantes pour déterminer le flux du trafic, les itinéraires, les modes et les temps de transit.
- d) Collecter et diffuser régulièrement des informations pertinentes aux Etats membres sur l'état des routes, des ports, des chemins de fer, et d'autres infrastructures du Corridor Nord.
- e) Entreprendre une évaluation technique, économique et financière des projets d'infrastructures pour les inclure dans le programme régional de développement des infrastructures de l'ACTTCN.
- f) Travailler en étroite collaboration avec les autres programmes dans la

conception et la mise en œuvre des systèmes pour mener des études de faisabilité des projets d'infrastructures ayant des dimensions régionales.

- g) Identifier des contraintes dans les infrastructures physiques et recommander des mesures pour leur trouver des solutions y compris des facilités de financement.
- h) Faire le suivi de l'application uniforme des dispositions pertinentes de l'Accord du Corridor Nord relatives aux infrastructures et conseiller sur des obstacles à supprimer.
- i) Préparer des documents de travail pour les réunions des Organes directeurs, des réunions techniques ou statutaires et des parties prenantes dans les domaines du transport dans la en œuvre les protocoles de l'Accord de Transit du Corridor Nord, et fournir les services du Secrétariat à de telles réunions.
- j) Elaborer des stratégies pour réduire les coûts de transport routier, ferroviaire, dans les voies navigables intérieures, etc., et le maintien des coûts.
- k) Conseiller sur la préservation des actifs acquis dans les infrastructures routières et sur la minimisation des impacts nuisibles à l'environnement.
- l) En collaboration avec le programme Politique et Planification des Transports, collecter toutes les données pertinentes pour l'ACTTCN sur les infrastructures, la circulation des marchandises par voie de route, par voie ferrée, par oléoduc, les tarifs, les vols perpétrés au port et par les lois des États membres sur la circulation, les frais et redevances de transit.
- m) Conseiller sur l'amélioration de la qualité du trafic routier dans la région.
- n) Mener des études et recommander une politique harmonisée du trafic routier pour le Corridor à l'égard de l'harmonisation et de la mise en œuvre des normes techniques pertinentes.
- o) Entreprendre des études et assister les états membres à développer, mettre en œuvre, exploiter et gérer un plan de gestion du trafic routier harmonisé de qualité à être utilisé dans l'ACTTCN.

- p) Assister dans l'harmonisation de la conception et les standards de la construction et les pratiques de maintenance.
- q) Assister dans l'harmonisation des réglementations du trafic routier et des procédures d'octroi de licences pour les Etats membres de l'ACTTCN.
- r) En collaboration avec d'autres Experts, initier des politiques visant à développer des infrastructures et équipements routiers, ferroviaires, maritimes, d'oléoduc et de télécommunications.
- s) Concevoir des indicateurs de performance, en collaboration avec d'autres Experts, pour faciliter le suivi de la performance des opérations et des services le long du Corridor.
- t) Faire le suivi de la performance de toute concession qui peut être accordée par les Etats membres, de temps à autre, pour le développement et la gestion des infrastructures et des services de transport.
- u) Prendre connaissance et suggérer des programmes et projets de développement des infrastructures transfrontalières.
- v) S'assurer que les traités et conventions sur des normes techniques et des réglementations de sécurité sont uniformément appliquées dans les Etats membres.
- w) Travailler en collaboration avec d'autres organisations internationales pertinentes qui s'occupent des questions maritimes et des voies navigables intérieures.
- x) Entreprendre des études de pré faisabilité pour étendre le réseau existant à d'autres Etats membres du Corridor Nord qui ne sont pas dotés cette facilité.
- y) Effectuer toute autre tâche relative au développement et gestion des infrastructures pouvant lui être assignée par le Secrétaire Exécutif.

2.3. Qualifications et expérience requises

Le candidat idéal pour occuper le poste de Directeur de Développement et Gestion des Infrastructures à l'Autorité de Coordination de Transit et de Transport du Corridor Nord (ACTTCN) doit remplir les conditions suivantes:

- i. Etre détenteur d'une Maîtrise en génie civil ou en génie des transports, ou en gestion de projet obtenue auprès d'une université reconnue, avec une exposition/qualification adéquate en matière d'intégration régionale;
- ii. Avoir un diplôme de Licence en génie civil ou en génie des transports obtenu auprès d'une université reconnue, avec une exposition / qualification adéquate en intégration régionale. Avoir un minimum de douze (12) années d'expérience professionnelle, dont au moins huit (8) années à un niveau de direction et dont cinq (5) dans le secteur des transports.
- iii. Avoir des connaissances des conventions internationales relatives au transport constitue un avantage. Avoir une expérience dans le développement et la gestion des infrastructures, dans un environnement post-conflit et/ou dans l'expertise-conseil en gestion est un atout.
- iv. Avoir la capacité à développer, mettre en œuvre et faire rapport sur un plan d'action individuel en vue d'atteindre des objectifs de travail spécifiques ;
- v. Bonnes aptitudes interpersonnelles et de communication;
- vi. Avoir une expérience combinée, nationale, régionale et/ou internationale avérée d'au moins douze (12) ans, dont huit (8) ans au niveau de la direction liée au développement et à la gestion des infrastructures, et une solide connaissance de la gestion du changement et du réseautage dans un environnement complexe.

3.0 Connaissances et Compétences essentielles

- i. Excellentes compétences en leadership stratégique, en particulier dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des stratégies ;
- ii. Maîtrise des applications informatiques et compétences pratiques dans un système informatique ;
- iii. Posséder des compétences analytiques, compétences en matière de prise de décision, de planification, en négociation, en réseautage, en recherche et compétences en présentation ;
- iv. Démontrer un degré élevé de jugement et d'initiative indépendants et matures avec d'excellentes compétences en matière d'organisation, de reporting et de gestion des parties prenantes ;
- v. Aptitude de conceptualiser les problèmes et d'analyser les données.
- vi. Capacité de travailler en harmonie avec des personnes des cultures et des horizons différents, avec tact et dans le respect de la diversité.
- vii. Démontrer une haute intégrité professionnelle, la responsabilité dans la prise de décision et une conduite éthique ;
- viii. Etre motivé, être capable de respecter les délais et être axé sur les résultats ;
- ix. Compétences en leadership, de solides compétences en communication écrite et orale, y compris la capacité d'élaborer des propositions, des exposés de prise de position et de rédiger des rapports.

4.0 Connaissances linguistiques

Le Français et l'Anglais sont les langues de travail de l'Organisation. une connaissance pratique de l'une ou l'autre langue est souhaitable. Avoir une connaissance pratique des deux langues est un atout supplémentaire.

5.0 Critères d'éligibilité

- i. Etre agé (e) au maximum de 45 ans au moment du recrutement.
- ii. Un contrat à durée déterminée de 4 ans renouvelable deux fois seulement.
- iii. Les candidatures féminines qualifiées sont encouragées à postuler.
- iv. Le poste est ouvert aux ressortissants de L'Etat membre de la République Démocratique du Congo **seulement**.

6.0 Avantages de l'emploi

Ce poste établi offre les avantages sociaux attrayants notamment une allocation d'éducation, un régime d'assurance médicale et une couverture d'assurance, entre autres.

7.0 Comment postuler

Tous les candidats dûment qualifiés et intéressés sont invités à envoyer leurs dossiers de candidature, composés d'un curriculum vitae détaillé, des photocopies des diplômes et/ou certificats académiques et une copie de la carte nationale d'identité, ainsi qu'une lettre de motivation accompagnée du formulaire de l'ACTTCN (à télécharger ici: <https://ttcanc.org/vacancies>) dûment rempli expliquant pourquoi il/ elle est le candidat approprié pour occuper ce poste.

En outre, les candidats sont requis de fournir les noms et coordonnées de trois (3) personnes de référence, dont l'un doit être l'employeur le plus récent.

Veuillez déposer votre candidature soit par voie électronique, soit en copie papier comme suit:

Pour le dépôt des candidatures en en copie papier, veuillez envoyer vos candidatures à :

- a. Monsieur le Coordonnateur
Cellule d'Appui et de Suivi des Programmes Régionaux
et des Activités des Corridors de Transport (CEPCOR) ;
Ministère de Transport, Voies de Communication et Désenclavement
Kinshasa-Gombe, République Démocratique Congo.

E-mail : rogerbiasu@gmail.com

8.0. Pr s lection et recrutement des candidats

Les candidats qui r pondront le mieux aux crit res du poste seront pr s lectionn s et passeront un interview pr liminaire de s lection   l'issue duquel quatre (4) noms de ceux qui auront r ussi seront soumis au Comit  Ex cutif de l'ACTTCN pour passer les entretiens finals et nomination finale. Les dossiers soumis pour candidature ne seront pas remis aux candidats.

9.0. Notification aux candidats retenus

Les candidats pr s lectionn s pour passer l'entretien en seront inform s par e-mail ou par appel t l phonique et recevront les informations sur la date de l'entretien de recrutement, ainsi que sur la logistique y aff rente.

La date limite de d p t des candidatures est fix e au 31 Octobre 2024,   17h00, heure d'Afrique de l'Est.